

L'an deux mille vingt, le premier septembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 27 août 2020

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GAILLARD Pierre-Antoine, GARDE Renaud, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice.

Membres absents excusés : Gaëtan Verrier Mr Verrier a donné pouvoir à : Christelle Marchal

Secrétaire de séance : Yannick Brun

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2020 : Sans observation, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport des décisions prises par délégations accordées au maire

Le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été utilisé pour les dossiers suivants :

- Le 02/06/2020 pour le terrain au Lieu-dit Maupas à Malleval pour les parcelles A2043, A2044, A2045, A2046, A2047, A2048 et A2049.
- Le 16/06/2020 pour le terrain au Lieu-dit Maupas à Malleval pour les parcelles A2043, A2044, A2045, A2046, A2047, A2048 et A2049.
- Le 21/07/2020 pour la maison au 73 Rue de Renaud de Forez à Malleval pour les parcelles A2745 et A3384.
- Le 17/08/2020 pour la maison au 37 Chemin de Paton à Malleval pour les parcelles A1844 et A3279.
- Le 17/08/2020 pour la maison au Chemin de Chazeau à Malleval pour les parcelles A2196, A2197 et A2198.

Les indemnités

Après un deuxième appel à la préfecture, Mme le Maire informe et maintient la réponse donnée lors du précédent conseil qui est : l'enveloppe des indemnités de fonction ne peut pas être transférée sur un autre compte. Si cette enveloppe n'est pas entièrement utilisée, le delta ne sera pas réutilisable et il sera perdu.

Synthèse de l'entretien avec le Trésorier principal de la Trésorerie de St Chamond sur le budget de la commune

Mme le Maire a demandé un entretien avec le trésorier principal de la Trésorerie de St Chamond sur la situation financière de la mairie de Malleval. Un rendez-vous a été fixé le 5 août 2020 et il s'est présenté à la mairie. Il a réalisé un petit bilan de la situation financière de Malleval qui est remis à chaque conseiller.

Il y a un point positif c'est le taux d'endettement des habitants de Malleval (285 € / habitant) qui est inférieur à la moyenne départementale (620 € / habitant).

La situation financière de la commune doit être surveillée.

Le budget de fonctionnement de la commune a un déficit de – 8 306, 00 €. Lorsqu'un budget de fonctionnement est négatif, il n'est pas possible de procéder à des investissements. En consultant dans les détails le budget de la commune, le trésorier a déclaré que le budget n'était pas sincère et véritable.

Dans un premier temps, le trésorier nous a donné des axes à suivre afin que le budget de fonctionnement devienne excédentaire.

- La commune n'augmentera pas les taxes des habitants.
- Les subventions versées par la commune doivent être diminuées, voir annulées
- Les contrats de maintenance, d'assurance, d'achat de matériels et autres, doivent être revus et négociés à la baisse.
- Il faudra annuler les contrats qui peuvent faire doublon.
- Il faudra annuler les dépenses superflues et rationaliser au maximum.
- Il faudra essayer de trouver des recettes supplémentaires.

La dernière solution serait de réajuster l'effectif du personnel mais cette solution n'est vraiment pas souhaitée par l'équipe.

Demande d'admission en non-valeur

Suite à un message du 4 septembre 2019 de la DGFIP, un montant de 2 021,38 € de titres en non-valeur n'a pas été validé. Mme le Maire demande la possibilité d'effectuer la mise en non-valeur de ces titres sur le compte 6541.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Attribution des subventions aux associations

Au vu des informations budgétaires données ci-dessus, Mme Le Maire envisage cette année de ne donner aucune subvention aux différentes associations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Le CCAS ou la commission Action Sociale

Mme le Maire informe que le trésorier principal recommande de dissoudre le CCAS et le transformer en commission « Action Sociale ». Ce changement n'aurait pas d'impact sur la gestion des actions sociales. Cela modifierait surtout la partie comptable. La commission « Action Sociale » apparaîtrait dans le budget communal. Cette information sera présentée à tous les membres du CCAS lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 17 septembre 2020.

Une subvention de 3000,00€ a été versée au CCAS, Mme le Maire demande dans la mesure du possible de gérer cette somme à bon escient et avec discernement.

Le Site internet

Le nouveau site internet a été mis en ligne le 20 Août 2020. Une grande partie des informations a été modifiée et remise à jour. Il reste encore des ajustements à faire.

Il est possible de référencer les entreprises et de mettre en place un tarif annuel pour cette publicité.

Nom et adresse : 0 €

Nom, adresse, lien internet avec une photo ou une carte de visite : 20 € par an.

Les conseillers décident de ne pas mettre en place cette proposition.

Point sur la réunion publique du 5 novembre 2020

Un courrier avec un coupon réponse a été distribué aux habitants. Une trentaine de personnes ont répondu.

Une réunion préalable a été fixée au 12 octobre avec la chambre d'agriculture, Jean-Claude Huret, Pierre-Antoine Gaillard et Mme le Maire

Le Cimetière : règlement intérieur et autres

M. Yannick Brun explique les différentes actions qu'il a mises en place. Un référencement des personnes, 2 plans des 2 cimetières avec l'emplacement des tombes ainsi que les numéros des concessions ont été dressés. Il n'a pas réussi à trouver le registre des cimetières à la mairie.

Il a commencé à rédiger un règlement intérieur.

La Commission de contrôle des listes électorales

Cette commission statue sur les recours administratifs contre le refus d'inscription sur la liste électorale et s'assure de la régularité de la liste électorale (L.19 et L.18 du code électorale).

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, elle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué du préfet et d'un délégué du tribunal judiciaire.

La conseillère municipale est Mme Pascale Vanel.

Mr Jacques Poulet propose sa candidature pour être délégué du préfet.

L'Acceptation d'encaissement de chèques

Orange a transmis à la commune un chèque d'un montant de 65,10 € sur un trop-perçu sur règlement. Mme le Maire demande la possibilité d'encaisser ce chèque.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette décision.

La CNR a transmis à la commune un chèque d'un montant de 14,32 € sur les dividendes 2019. Mme le Maire demande la possibilité d'encaisser ce chèque.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette décision.

EDF a transmis à la commune un chèque d'un montant de 87,33 €. Mme le Maire demande la possibilité d'encaisser ce chèque.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette décision

Les dons

La commune peut recevoir des dons en numéraire pour divers domaines comme la culture, le patrimoine....

Si l'objet de cette dotation n'est pas mentionné avec précision, le montant sera mis sur un compte et pourra financer des actions dans le domaine demandé.

L'invitation à découvrir la Centrale de St Alban

Mme le Maire informe de la réception d'un courrier qui invite tous les membres du conseil à visiter la centrale de St Alban.

Les conseillers municipaux sont intéressés par cette visite, sauf M. Philippe Maret. Mme le Maire prendra contact avec la centrale pour connaître les dates disponibles.

Le personnel communal

Les dossiers commencent à s'alimenter.

Pour le service technique, les fiches de postes ont été remises le 15 juillet 2020 aux 2 agents. A ce jour, ces fiches n'ont pas été rendues, ni complétées. Un tableau de fiche d'activité a été créé. Celui-ci est remis chaque semaine à chaque agent technique. Si des informations sont à transmettre aux agents techniques, elles doivent être centralisées par Mme le Maire ou Mr Gaëtan Verrier.

Pour le service garderie, ménage, cantine, les plannings ont été remis aux personnels afin d'être vérifiés et se conformer aux horaires et activités exercés. Les fiches de postes leur seront transmises prochainement.

Les commissions de la CCPR

Les conseillers municipaux ont la possibilité de se positionner sur les commissions de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR), ainsi ils pourront être un lien supplémentaire entre la commune et la CCPR lors de ces échanges.

- Commission « Aménagement du territoire, urbanisme et habitat »
 - Renaud Garde et Gaëtan Verrier
- Commission « Tourisme »
 - Daniel Piroir et Yannick Brun
- Commission « Economie »
 - Annick Ruard et Pascale Vanel
- Commission « Services à la personne »
 - Annick Ruard et Catherine Guiguitant
- Commission « Finances »
 - Béatrice Zambon et Thomas Putman
- Commission « Réseaux »
 - Jean-Claude Huret
- Commission « Environnement »
 - Yves Chabert et Thierry Farjon
- Commission « Culture » et « Communication »
 - Philippe Maret et Yves Chabert
- Commission « Mutualisations » et « Piscine »
 - Pierre-Antoine Gaillard et Gaëtan Verrier

Questions diverses

- Le jardin botanique

Le 19 août 2020, Mme le Maire a reçu un message de la chargée de communication de la Centrale de St Alban du Rhône au sujet du partenariat avec la commune de Mallevall pour le jardin botanique. Elle n'a pas eu de réponse de la

mairie depuis 2019. Mme le Maire l'a contactée afin de lui expliquer que ce projet était suspendu suite à l'éboulement du mur du chemin d'accès menant à ce jardin botanique. M. Philippe Maret explique que la Région et le Département ont été informés de la suspension de ce projet et n'ont pas versé les subventions attendues pour celui-ci.

- Les masques à remettre aux habitants

La remise des masques se fera sur plusieurs permanences, en même temps que la mise à jour du fichier Gédicom. Les permanences seront le jeudi 10 septembre de 16 heures à 19 heures et le vendredi 11 septembre de 8h30 à 16h00 à la mairie de Mallevall.

- Les membres du CCID (Commission des Impôts Directs) de la CCPR (Communauté de communes du Pilat Rhodanien)

Voici les noms des membres qui se sont positionnés :

Catherine Guiguitant
Daniel Piroir
Pascale Vanel
Béatrice Zambon
Gaëtan Verrier

- Précisions des délégations aux adjoints et aux conseillers.

Mme le Maire remet des documents mis à jour pour signature aux conseillers et ceux-ci seront transmis à la préfecture.

- Garderie

La mairie de Lupé a mis en place une garderie. Les 2 communes vont travailler ensemble afin d'harmoniser les informations, les tarifs...Un prochain conseil s'effectuera début octobre pour valider les décisions prises.

- Affiliation des nouveaux élus au régime général de la sécurité sociale

Rappel, il manque des documents.

- Info travaux : Montée du Taret

Les réparations du mur du Taret ont été effectuées par l'entreprise Pitiot et se sont terminées début août 2020.

Les agents techniques ont reposé les boîtes aux lettres.

- Boîtes aux lettres

Des habitants ont fait remonter l'information que leurs boîtes aux lettres étaient cassées ou ne fermaient plus. Mr Verrier Gaëtan a contacté la Poste.

- Exposition Galerie

Daniel Piroir s'est investi dans les 2 actions menées par une des artistes du village. Mr Philippe Maret et Mr Yves Chabert, délégués à la culture, vont se mettre en contact avec cette personne et vont prendre en charge les prochains événements à réaliser.

Levée de séance à 22h40.